

La prise en charge des transports du DOMICILE pour réaliser ses soins au Réseau Air+R

Par Nora Ramdani, Assistante de Service Social du Réseau

Vous êtes nombreux à nous demander des informations concernant les aides existantes pour le transport pour vous rendre aux activités du Réseau Air+R. Voici toutes les démarches à réaliser pour obtenir des aides.

► Conditions pour bénéficier de la prise en charge du transport :

- Etre reconnu atteint d'une affection longue durée (ALD) exonérant ou non ;
- Le transport est en lien avec l'ALD ;
- Avoir une prescription médicale du médecin, ou, selon le cas, l'accord préalable de l'Assurance Maladie.

La prise en charge du transport peut concerner un transport sanitaire, personnel (véhicule personnel ou celui d'un proche) ou en commun (bus, tram...).

► Démarches pour la prise en charge d'un transport sanitaire (taxi conventionné, ambulance, VSL) :

Le médecin généraliste doit établir un bon de transport, il peut faire un seul bon de transport pour demander plusieurs aller-retour. (Transports itératifs). Les médecins ont pour habitude de compléter des bons de transports et connaissent les CERFA à compléter. Ils doivent motiver la demande (descriptif de votre situation médicale, de vos différents soins et actes médicaux) et préciser que le transport est en lien avec l'ALD.

S'il s'agit d'un bon de transport pour se rendre aux séances d'activité physique adaptée, Il faut préciser que ce sont des séances de réhabilitation physique en lien avec l'ALD.

► Démarches pour remboursement des frais de transport personnel et en commun

Si la personne peut se déplacer seule avec son véhicule personnel ou être conduit par un proche les frais de son déplacement peuvent être remboursés. Pour cela, en plus de demander un bon de transport à son médecin, la personne devra compléter et envoyer à la CPAM le formulaire CERFA N°11162*03 «Demande de remboursement des frais de transport : pour motif médical en véhicule personnel et/ou en transport en commun».

Si vous rencontrez un problème pour obtenir un bon de transport vous avez la possibilité de contacter le 3646, un service est en charge de l'information aux dispositifs de la CPAM.

Bon à savoir :



Les démarches peuvent s'effectuer sur votre compte AMELI, les formulaires sont également accessibles

#Pour aller plus loin

Happy visio, une plateforme de conférence et d'ateliers innovante

Par Margaux Parpirolles, stagiaire Master2
GESAPA



HappyVisio, c'est quoi ?

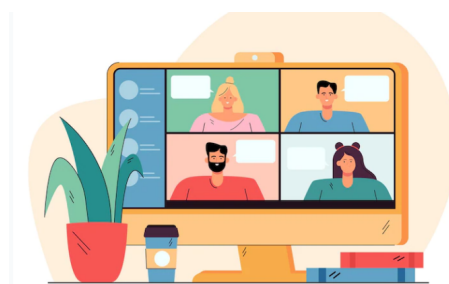
HappyVisio est le premier site internet proposant des conférences et des ateliers par visio, et ce gratuitement grâce à ses nombreux partenaires. La plateforme a été créée dans le but de faciliter l'accès à la formation et à l'information pour chacun, quel que soit son lieu d'habitation. Elle est également simple d'utilisation et entièrement sécurisée, afin que chacun puisse en profiter.

HappyVisio en pratique

Le site permet de participer à des conférences et ateliers participatifs animés par des professionnels reconnus, sur le thème de la santé, la prévention, le bien-être, l'activité physique ou encore la culture. Différents programmes personnalisés sont aussi proposés, comme le programme Santé, le programme Séniors, ou encore le programme Aidants. Cette diversité de thèmes et de programmes permet de répondre aux besoins d'information et aux préoccupations de chacun, mais aussi de susciter votre curiosité sur différents thèmes.

Les conférences se déroulent de manière conviviale et en direct, ce qui permet une réelle interaction avec les professionnels de santé. Cependant, si vous ne pouvez pas y assister, elles sont également disponibles en replay, accompagnées de documents et de compléments d'information.

HappyVisio est donc un réel outil d'information qui peut vous accompagner aussi bien au quotidien que ponctuellement.



- 100% gratuit**
- Convivial**
- Interactif**
- Animé par un réseau de 400 experts**

[POUR VOUS CONNECTER :](#)



[Pour découvrir la plateforme :](https://www.happyvisio.com/)
<https://www.happyvisio.com/>